

COMPTE-RENDU DE VISITE CONSEIL

CAFIPEMF SESSION 2026

Arrêté du 4 mai 2021 – Article 2 [...] Tout instituteur ou professeur des écoles qui satisfait aux conditions requises et désire se présenter à l'examen se déclare candidat auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle il exerce. Il bénéficie de la **visite-conseil** d'un inspecteur de l'éducation nationale, qui donne lieu à un **compte rendu de visite communiqué au candidat**. Une **attestation de la tenue de la visite-conseil** est adressée par l'inspecteur au candidat, qui la joint à son dossier d'inscription.

Nom de l' IEN de la circonscription:

Candidat : Nom: Prénom:

Date de naissance:

Ecole d'affectation: Niveau de classe :

Circonscription: Date de la visite :

Compétences	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
1/ Le candidat réfléchit sur sa pratique, seul et entre pairs - <i>Se questionne, s'autoévalue et identifie ses besoins,</i> - <i>Réfléchit au sein d'un groupe d'analyse de pratiques : se distancie, modélise son action, poursuit son processus de questionnement didactique et de formation.</i>				
2/ Le candidat est acteur de son projet de formation - <i>Sollicite des conseils, suit les préconisations de remédiation, approfondit les connaissances des disciplines enseignées.</i>				
3/ Le candidat réinvestit les résultats de son analyse. - <i>Dans sa pratique de classe.</i> - <i>Pour conseiller et aider au sein de l'équipe pédagogique.</i>				
4/ Le candidat différencie son enseignement en fonction du rythme d'apprentissage de ses élèves.				
5/ Le candidat ajuste son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.				
6/ Le candidat mène une veille pédagogique régulière.				
7/ Le candidat adopte un engagement loyal qui se fonde doublement sur le respect de la personne et sur l'éthique de la commande institutionnelle.				
8/ Le candidat se projette dans la posture de formateur.				
Synthèse générale de l'évaluateur 				

Fait à

Le

Signature et cachet de l'IEN